

## SÉANCE DU 7 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mme BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNÉREAU – ARCHAT - BERTET – HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BELLOT à Mme BOSSIS  
Absente : Mme CHATEAU  
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2019**

Le compte rendu de la réunion du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **APPROBATION DE L'AJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour ; cette modification est approuvée à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.**

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

C'est pourquoi, Monsieur le maire demande au conseil municipal si la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE de ne pas allouer de subvention pour la restauration de Notre-Dame de Paris.**

- **DM n°1 : Ouverture de crédits pour les amortissements de 2018.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2018-10-03 l'autorisant à reverser 5 012 € au SIAEPA dans le cadre d'une participation pour financer le reste des travaux de la Noue végétalisée, suite au transfert de compétences.

S'agissant de l'amortissement du compte budgétaire 2041582, le Conseil Municipal avait autorisé l'amortissement en une fois sur 2019.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération. Cela se traduit comme suit :

### Section Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	022	022		Dépenses Imprévues	- 5 012,00
D	042	6811		Dot. Amortissement des immob. Incorporelles et corpo.	+ 5 012,00

### Section Investissement

Sens	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
R	040	28041582	ONA	Subv° d'Équipement versée – Groupement particulier	+ 5 012,00
D	020	020	ONA	Dépenses Imprévues	+ 5 012,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : **décide** de procéder au virement de crédits pour amortir en une fois la subvention versée au SIAEPA en 2018.

- **Refacturation aux communes des prestations complémentaires de Gironde Numérique**

Vu les conventions tripartites signées en 2017 prévoyant l'adhésion aux services numériques mutualisés ;

Gironde numérique, outre les prestations forfaitaires disponibles dans le cadre de l'offre numérique mutualisée, propose des prestations complémentaires sujettes à des tarifications supplémentaires.

Douze communes ont manifesté leur souhait de recourir à la prestation complémentaire « Diagnostic téléphonique » :

- |             |                             |
|-------------|-----------------------------|
| - Berson    | - Plassac                   |
| - Blaye     | - Saint-Girons-d'Aiguevives |
| - Campugnan | - Saint-Martin-Lacaussade   |
| - Cars      | - Saint-Paul                |
| - Gauriac   | - Samonac                   |
| - Générac   | - Saugon                    |

Cette prestation a été évaluée à 1 250 € TTC et sera facturée à la CCB conformément aux conventions tripartites d'adhésion signées. Or, étant entendu que cette prestation ne bénéficie pas à la CCB, il est nécessaire de signer une convention afin de permettre la refacturation de cette prestation à part égale aux communes intéressées (104,17 € TTC chacune).

Après débat, le Conseil municipal, à la majorité (abstention de Mme Chatelier) DECIDE de :

- **VALIDER** le principe de refacturation, par la CCB, des prestations complémentaires proposées par Gironde Numérique à notre commune,
- **RÉPARTIR** le montant total demandé pour une prestation complémentaire entre l'intégralité des communes utilisatrices,
- **AUTORISER** le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer la convention ci-annexée.

- **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C)**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votés par le Conseil Départemental.

La réunion du 28 mars 2019, présidée par Monsieur Xavier LORIAUD et Madame Valérie DUCOUT, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 15272€.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal **décide** de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 15 272 € au titre du FDAEC dans le cadre des travaux d'Extension de l'Atelier municipal prévus pour 2019.

- **Achat d'un tracteur et de matériels associés auprès d'un particulier : Autorisation de signer un contrat civil**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux avoir discuté l'opportunité d'acheter un tracteur et des matériels en très bon état auprès d'un particulier, les crédits avaient été votés et inscrits au budget 2019.

Afin de finaliser cet investissement, des formalités administratives doivent être respectées. En conséquence, Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acquisition de ce matériel pour un montant total de 15 000 € et de l'autoriser à signer un contrat civil tenant lieu de facture, le vendeur étant un particulier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- > **décide** l'acquisition d'un tracteur et divers matériels pour une valeur totale de 15 000 € ;
- > **autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat civil avec le particulier vendeur.

- **Assainissement collectif au lieu-dit « Les Godichelles »**

Le SIAEPA a contacté Monsieur le Maire au sujet des travaux envisagés au lieu-dit « Les Godichelles » et qui permettaient le raccordement des lots en vente à l'assainissement collectif. Tout d'abord, il s'avère que le marché passé avec l'entreprise SPIE est caduc, le délai de 120 jours étant plus que largement dépassé. D'autre part, ENEDIS a réalisé les travaux d'alimentation électrique. De ce fait, il n'est plus possible de passer la canalisation pour l'assainissement collectif comme initialement prévu.

Le SIAEPA, compétent en matière d'Assainissement, a donc mandaté le Cabinet Merlin pour vérifier la faisabilité des travaux. Dans l'hypothèse que les travaux ne puissent être le SIAEPA devra réaliser un nouvel avant-projet ainsi qu'une nouvelle consultation. Le montant des travaux s'en trouvera très certainement fortement impacté.

La compétence ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la CCB qui a retransféré au SIAEPA, Monsieur le Maire souligne que la commune n'a pas à payer davantage pour un marché dont elle n'est plus maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** de se réserver le droit d'imposer un assainissement individuel sur chacun des lots.

### **Questions Diverses.**

#### **Information sur les travaux de Restructuration du Presbytère et d'Extension de l'Atelier Municipal.**

\* **Atelier municipal** : délai de 3 semaines à respecter pour le séchage de la chape béton.

\* **Presbytère** :

- La chape d'accueil du silo à granulés s'avère ne pas être suffisamment résistante ; des pieux doivent consolider les angles où reposeront les pieds du silo.
- La dépose des radiateurs pour les peindre n'avait pas été prévue par les entreprises.

#### **Marché groupé pour la mutualisation de services de numérisations de pièces administratives par Gironde Numérique : recensement des besoins.**

Il s'agira certainement d'une prestation complémentaire à la convention initialement signée avec Gironde Numérique.

Quel lien est-il fait avec les Archives Départementales ?

Il semble judicieux de se renseigner avant d'engager une réponse.

Restauration scolaire.

Après une semaine de d'expérimentation de deux services auprès des enfants à la cantine, le bilan est légèrement positif; Monsieur le Maire fera le point avec les agents jeudi matin afin de décider de la poursuite du dispositif ou le retour à un service unique.

FEMREB.

Par délibération 2019-03-05, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais dans le cadre du FEMREB, à hauteur de 35 % des travaux à réaliser.

Cette aide a été octroyée, soit 478,14€.

Marathon de Blaye.

La 12ème édition du Marathon de Blaye se déroulera samedi 11 mai et traversera la commune.

Élections européennes.

Les élections européennes se tiennent le dimanche 26 mai, de 8h à 18h.

Rappel des permanences des conseillers sur la journée.

Horaires	Elus
8h00 - 10h30	Lionel ANNÉREAU , Jérôme HERAUD, Philippe LEBLOIS
10h30 - 13h	Karine CHATELIER, Joël BERTET, Valérie BOFFELLI
13h - 15h30	Bernard VILLENEUVE, Josette BOSSIS, Jean-Charles MOURLOT
15h30 - 18h	Guillaume ARCHAT, Jean Pierre DUEZ, Gilles GAUTIER

Le dépouillera débutera à 18h.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h15.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le **Mardi 18 juin 2019 à 19h00.**